

STRASBOURG, LE 15 JUILLET 2021

## CAMPAGNE ANTI-INTRUSION EN ALSACE : « ENTRER SUR UN SITE FERROVIAIRE INTERDIT AU PUBLIC, C'EST PRENDRE LE RISQUE DE NE JAMAIS EN RESSORTIR ».

**Du jeudi 15 juillet au dimanche 15 août, SNCF Réseau lance une campagne de prévention ciblant les 15-50 ans sur les réseaux sociaux. L'objectif : faire prendre conscience des risques liés aux intrusions dans les emprises ferroviaires, favoriser les bons comportements et ainsi limiter les accidents.**

### LA LUTTE CONTRE LES INTRUSIONS, UN ENJEU DE SÉCURITÉ



Pénétrer dans les emprises ferroviaires est strictement interdit et surtout extrêmement dangereux. Les circonstances de ces intrusions peuvent être multiples : choisir le chemin le plus court, trouver refuge, prendre la fuite, jouer à des jeux dangereux ou encore commettre des actes de malveillance. Dans tous les cas, par imprudence ou méconnaissance des dangers, le risque d'être heurté par un train ou d'être électrocuté est bien réel.

Ainsi, chaque semaine en France, un accident mortel aux abords ou sur les voies ferrées a pour origine un comportement à risque et pourrait être évité. Au-delà des victimes, ce sont également leurs familles, leurs proches et les personnels intervenant sur les lieux qui sont impactés.

**Depuis plusieurs semaines, les phénomènes d'intrusion sur les lignes ferroviaires alsaciennes sont en recrudescence. Ces comportements extrêmement dangereux ont par ailleurs un impact fort sur la régularité des circulations ferroviaires. Face à ce constat, SNCF Réseau déploie cet été une campagne de prévention sur Facebook, Instagram et Twitter ciblant les 15-50 ans sur tout le territoire alsacien.**

### LE DANGER DES INTRUSIONS DANS LES EMPRISES FERROVIAIRES

Le domaine ferroviaire est notamment constitué des gares, des voies ferrées, des ponts et tunnels, des sites techniques et de leurs abords. Seules les gares sont accessibles au grand public : hall, quais, souterrains, passerelles aériennes, traversées de voie à niveau (passage spécialement aménagé sur les voies pour permettre aux usagers de traverser un quai pour en rejoindre un autre). En dehors des gares, le domaine ferroviaire est privé et interdit au grand public ; seuls les agents SNCF autorisés peuvent y circuler.

L'article L2242-4 du code des transports stipule que « toute intrusion sur le domaine ferroviaire est illégale et passible d'une peine de 3 750€ et 6 mois d'emprisonnement ».

Les deux risques majeurs sont la collision par un train et l'électrocution.

#### LES INTRUSIONS SUR LES EMPRISES FERROVIAIRES EN 2020



- **On ne voit pas et on n'entend pas toujours un train arriver.**

Un train roule vite (jusqu'à 220km/h sur ligne classique en plaine d'Alsace) et a une distance de freinage très importante : à 90km/h un train met 800 mètres pour s'arrêter, soit 10 fois plus qu'une voiture.

- **En France, le réseau ferré est électrifié sur une grande partie du territoire.**

Les trains circulent grâce aux fils électriques, les caténaires, placés au-dessus des voies, alimentés par un courant allant de 1500 à 25 000V. C'est 100 fois plus que le réseau électrique domestique. Ce courant à haute tension circule dans les caténaires 24h/24h et 365 jours/an. Il peut provoquer la mort par électrocution en touchant le fil mais aussi sans contact direct : un arc électrique peut se produire à une distance de 3 mètres du fil.

## LE DISPOSITIF NATIONAL #SURLESAILS

La campagne locale lancée cet été prend appui sur le dispositif national de prévention aux risques ferroviaires. En 2021, SNCF Réseau a intensifié son engagement auprès des jeunes avec la campagne #surlesrails pour endiguer le phénomène grandissant des intrusions dans les emprises ferroviaires.

- Depuis le 21 avril, SNCF Réseau investit le terrain digital *via* le hashtag « #surlesrails », dangereusement en vogue sur Instagram, qui accompagne les publications de personnes se mettant en scène sur les voies ferrées. Pour sensibiliser les internautes à la dangerosité de ces pratiques, SNCF Réseau s'approprie les codes de la jeune génération et déjoue les situations à risques en hackant le « #surlesrails ». Les publications identifiées avec ce hashtag sont ainsi détournées pour faire main basse sur ce terrain d'expression.
- Dès le 3 mai, une série de trois courts-métrages a été diffusée sur tous les réseaux sociaux. Cette web série intitulée #surlesrails a été réalisée par le célèbre clip maker Chris Macari. Les films retracent la vie de trois jeunes qui, en s'aventurant dans des sites ferroviaires interdits au public, ont mis leur vie en péril et ont bouleversé celle de leurs proches. A découvrir :
  - Andrea : [https://youtu.be/OkLA3UFHT\\_8](https://youtu.be/OkLA3UFHT_8)
  - Mike : [https://youtu.be/PRNrrVf\\_md8](https://youtu.be/PRNrrVf_md8)
  - Mathieu : [https://youtu.be/mJJRawVH\\_jl](https://youtu.be/mJJRawVH_jl)
- À compter du mois de juillet, SNCF Réseau donne la parole aux victimes et leurs proches à travers une série d'interviews. À travers des témoignages forts, ils reviennent sur cette épreuve qui a fait basculer leur vie et deviennent les ambassadeurs de messages de prévention.

- En parallèle, des messages de prévention sont diffusés sur les réseaux sociaux de SNCF Réseau, via les comptes nationaux et régionaux, pour renforcer la portée de la campagne de prévention.

**En savoir plus sur la campagne nationale #surlerails et accéder aux contenus multimédia :**

<https://www.sncf-reseau.com/fr/entreprise/newsroom/actualite/nouvelle-campagne-anti-intrusion-est-surlerails>

## VIGI-EXPRESS, LA PLATEFORME SNCF RESEAU POUR SIGNALER UNE ANOMALIE SUR LES VOIES FERREES ET SES ABORDS

**POUR SIGNALER UNE ANOMALIE, APPELEZ LE :**  
**0 800 848 295 (Numéro gratuit)**  
 Du lundi au vendredi de 8h30 – 12h00 et 13h00 – 17h00

**SITE INTERNET**  
<http://vigiexpress.sncf-reseau.com>

Formulaire non compatible avec le navigateur Internet Explorer

La plateforme Vigi-Express de SNCF Réseau permet de recueillir, identifier, localiser et traiter les signalements susceptibles d'affecter la sécurité du système ferroviaire, en complément des procédures existantes. Les anomalies relevant du périmètre Vigi-Express portent sur les voies, les abords, les gares, les

passages à niveau, les installations fixes et les téléphones de voie.

Attention, cela ne concerne pas les risques immédiats à caractère urgent. **Pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate : appelez le 3117** (hors alerte aux passages à niveau). Si vous constatez une anomalie à un passage à niveau, utilisez en priorité le téléphone d'alerte et d'urgence présent ou consultez la pancarte installée à côté du passage à niveau concerné par l'urgence.

## À PROPOS DE SNCF RESEAU

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients. L'entreprise compte 53 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 5,9 milliards d'euros en 2020.

[www.sncf-reseau.com](http://www.sncf-reseau.com)

## CONTACTS PRESSE

Morgane MARTINEZ, Responsable communication  
 SNCF Réseau, Direction Territoriale Grand Est  
 Tél. 06 85 24 34 81  
[morgane.martinez@reseau.sncf.fr](mailto:morgane.martinez@reseau.sncf.fr)  
[@MorganeM\\_67](https://www.instagram.com/MorganeM_67)